

Zeitschrift: Bulletin pédagogique : organe de la Société fribourgeoise d'éducation et du Musée pédagogique
Herausgeber: Société fribourgeoise d'éducation
Band: 5 (1876)
Heft: 7

Artikel: L'inspection des écoles [suite]
Autor: [s.n.]
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-1040082>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 17.05.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

OB, par rapport à la ligne AB prise pour unité de mesure, est donnée par la formule suivante :

$$\sqrt[3]{2} \sqrt[3]{37 - 6\sqrt[3]{2}}$$

formule qui correspond à la valeur numérique 1,2606, valeur qui, à quelques dix-millièmes près, est la racine cubique de 2. Ce qui prouve que OB est bien le côté du cube double de AB. »

Nous croyons inutile de donner la longue série d'opérations algébriques nécessaires pour arriver à la formule ci-dessus. Il nous suffira de rappeler quelques-uns des principes géométriques qui établissent les rapports des polyèdres semblables.

On sait que deux volumes semblables sont proportionnels aux cubes de leurs arêtes homologues. Ainsi, les arêtes homologues de deux cubes étant l'une de 2 m., l'autre de 3 m., les deux volumes seront dans la proportion de 2^3 , à 3^3 , ou de 8 à 27.

Réciproquement, supposé donnés les deux volumes 8 m. et 27 m., les côtés homologues de ces polyèdres seront pour le 1^{er} $\sqrt[3]{8}$; pour le 2^{me}, $\sqrt[3]{27}$ — Les arêtes homologues des polyèdres semblables sont donc entre elles comme les racines cubiques des nombres exprimant ces volumes.

Dans le problème qui nous occupe, les volumes donnés sont dans la proportion de 1 à 2. Les côtés homologues sont dès lors dans le rapport de $\sqrt[3]{1}$ à $\sqrt[3]{2}$ ou de 1 à 1,2606.

L'INSPECTORAT DES ÉCOLES.

De l'examen des diverses lois scolaires que nous avons passées en revue, il se dégage une tendance bien marquée, celle de réduire le plus possible le nombre d'inspecteurs. Ce système, qui tend partout à prévaloir, n'est pourtant pas sans inconvénients. Il est d'abord plus coûteux ; puis, en raison de la multiplicité même des visites à faire et de l'éloignement de beaucoup d'écoles, l'examineur ne peut faire que des inspections officielles, tandis que des cercles plus restreints permettraient de multiplier les visites et de les faire à l'improviste. « — J'ai acquis l'expérience, disait un jour M. Charles, notre ancien directeur de l'instruction publique, qu'il est bon d'avoir pour aides des hommes à vues différentes, quoique pas toujours spéciaux. Il en résulte, en effet, qu'on est mieux à même de connaître le fond des choses, le pour et le contre. »

Mais le plus grave inconvénient des arrondissements étendus c'est l'impossibilité pour l'inspecteur d'examiner toutes ses écoles en temps utile. Les visites se continuent nécessairement durant toute l'année à peu près.

Or, je le demande, comment un expert établira-t-il une échelle de comparaison entre le résultat d'une inspection faite en temps opportun, c'est-à-dire, à la veille des vacances, et celui des visites qui n'auront eu lieu qu'après huit jours, quinze jours de vacances ? Les habitudes de nos populations rurales et les exigences surtout de la vie pastorale permettront-elles, d'ailleurs, de faire des visites fructueuses dans la saison d'été ? Que l'on interroge les instituteurs sur ces divers points et l'on aura une idée de la gravité de l'inconvénient que nous signalons.

Malgré toutes ces difficultés, les gens d'école n'hésiteront point à opter en faveur du système préconisé par le Directeur de l'instruction publique, dans la dernière séance de notre Grand Conseil. On ne parviendra à établir quelque uniformité dans nos institutions scolaires qu'en réduisant le nombre des inspecteurs. Peu nombreux, livrés entièrement à leurs fonctions, ils auront plus d'influence et réussiront, nous aimons à le croire, à restaurer chez nous l'enseignement primaire par l'introduction des méthodes nouvelles et progressistes.

On le sait, chaque inspecteur a son système, ses préférences, sa branche favorite. Soit dans les visites, soit aux conférences, soit dans ses rapports particuliers, il cherche naturellement à faire prévaloir ses vues personnelles et l'instituteur s'efforce naturellement de s'y conformer. Si l'examineur est ferré sur les règles des participes ; s'il connaît à fond le système métrique, s'il a du goût pour le chant, l'examen, les notes, etc., la marche générale des écoles se ressentira bien vite de cette prédilection. En changeant d'inspecteur, ce qui arrive fréquemment dans notre système actuel, le régent n'a qu'une seule préoccupation, c'est de connaître le faible de son nouvel examinateur. Qui oserait nier la funeste influence de ces changements périodiques ? Cependant les conférences annuelles des inspecteurs, inaugurées depuis quelques années seulement, et nos assemblées pédagogiques ont contribué déjà à adoucir, à effacer bien des aspérités et des divergences.

Nous ne doutons pas qu'elles ne disparaissent tout-à-fait par la réforme proposée de notre inspectorat : les fréquents rapports qui s'établiront entre les deux ou trois inspecteurs élus, et une connaissance approfondie de la méthodologie feront disparaître les dernières divergences d'appréciation. Pour établir une conformité de vues plus complète encore, on pourrait confier aux inspecteurs la direction des cours de répétition et leur accorder un certain contrôle ou même une part dans l'enseignement de la pédagogie à l'école normale.

Nos inspecteurs actuels remplissent leurs fonctions avec zèle ; mais en raison même de leur multiplicité et un peu à cause de leur position personnelle et des attributions si restreintes que leur confère la loi, ils n'ont pas assez d'autorité : les instituteurs et les autorités locales échappent à leur action et parviennent presque toujours à éluder les mesures qu'ils prescrivent. D'ailleurs leur circonscription est si exigüe, leurs indemnités si minimes qu'il ne vaut vraiment pas la peine de se fouler la rate, pour des résultats plus qu'incertains.

Si l'on veut donc réformer notre système d'examens, que l'on choisisse de préférence des gens du métier, qui ont l'expérience de l'enseignement sans ignorer l'ensemble théorique des méthodes, et dont la fermeté du caractère s'allie à une grande prudence ; que l'on crée une position convenable et suffisante pour pouvoir leur interdire toute autre fonction salariée.

Avec du tact, des aptitudes et de la pratique, ils s'initieront bien vite aux secrets de leur art. Ils sauront surtout se tenir en garde contre le défaut ordinaire des jeunes inspecteurs qui se laissent trop facilement aller au plaisir de montrer ce qu'ils savent et de s'arroger le rôle de l'instituteur en s'occupant de la discipline, de l'émulation, de l'explication et de la démonstration des vérités. Vous êtes inspecteur, pour voir comment tout cela a été fait par le régent et non pas pour le faire vous-mêmes. Les questions une fois posées et bien comprises, son devoir est de se taire, son art est d'écouter, d'observer, d'apprécier le savoir de l'élève et la méthode du maître.

Un examinateur habile et expérimenté se fait remarquer par la netteté, le petit nombre, l'importance et l'ordre naturel de ses questions et par l'art d'écouter et de réfléchir sur ce qui a été répondu. S'il sait interroger sur le fond même des choses, en se

faisant comprendre des enfants, bien que sa manière de questionner soit peut-être autre que celle de l'instituteur, et s'il sait observer et apprécier tout avec justesse en discernant bien ce qui n'est qu'un jeu de la mémoire de ce qui est le fruit du jugement, il comprend alors son rôle et ne tardera pas à exercer un bienfaisant empire sur les écoles.

R. H.

PARTIE PRATIQUE

Arithmétique agricole.

§ 4.

Les prairies et les plantes fourragères. (Suite.)

86. Une pose de bon terrain plantée en betteraves produit en moyenne 300 quintaux de tubercules et environ 80 quintaux de feuilles ; quel serait le rapport de 2 $\frac{1}{2}$ poses de betteraves ? de 3 $\frac{1}{2}$ poses ?

87. Mélangées à deux tiers de foin (1), les betteraves constituent un excellent fourrage pour les bêtes laitières, le bétail à l'engrais et les porcs. Si un quintal de tubercules équivaut à 33 livres de foin et un quintal de feuilles, à 16 livres, combien de quintaux valeur-foin rapporte en moyenne un champ de betteraves d'une pose ?

88. À combien de quintaux de foin équivaut le rapport de 4 $\frac{1}{2}$ poses de betteraves ?

89. Combien faudrait-il de poses de betteraves pour équivaloir à 150 quintaux de foin ?

90. Un agriculteur qui a fait une mauvaise récolte prévoit qu'il lui manquera 70 quintaux de foin ; combien de poses de betteraves doit-il planter pour remplacer ce foin ?

91. On estime qu'un quintal de raves équivaut à 21 livres de foin en moyenne : à combien de livres de foin équivalent 4 quintaux de raves ? 7 quintaux ? 22 $\frac{1}{3}$ quintaux ?

92. Combien faudrait-il de quintaux de raves pour équivaloir à un quintal de foin ? à 10 quintaux ?

93. Si une bonne récolte donne 200 quintaux de raves par poses, à combien de quintaux de foin équivaut cette récolte ?

94. À combien de quintaux de foin équivaldrait le rapport de 2 poses de raves ? de 5 poses ?

(1) On ne peut faire d'aucune espèce de racine ou de tubercules une nourriture exclusive pour le bétail.